

Le 3 octobre 2011.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi 3 octobre 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec le changement du point 29 à mettre au point 6.5, et l'ajout de quelques autres points.

Les élus ayant tous reçu une copie des derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	8 265,23 \$
	Remb. pompiers	8 315,39
	Revenu gravière	7 262,32
	Internet	180,00
	Livre centenaire	75,00
	Photocopies	15,00
	Permis	60,00
	Remb. congrès	113,92
	Remb. employé eau	130,30

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Financière Banque Nationale	2 ^e versement aqueduc	5 177,13 \$
MRC Arthabaska	dernier vers. quote-part	2 002,00
Ministre des Finances	dernier vers. Sûreté	10 005,00
Municipalité Chesterville	sortie pompiers 2010	5 400,00
Tourisme Centre-du-Québec	cotisation	142,41
Hydro Québec	garage	77,48
....	caserne	57,36
....	c.c.	257,74
....	usine	312,68
....	terrain de jeux	31,85
MRC Arthabaska	contribution SDDA(Gesterra)	5 279,00
Alain René	internet	193,67
....	réparation internet suite orage	244,94
Johanne Allard	teinture c.c.	37,58
Diane Lefort	papeterie	11,39
Buropro	36,41
Diane Lefort	politique familiale	61,18
Geneviève Boutin	545,83
Christelle Leclerc	320,75
Ville de Victoriaville	forum développement durable (2pers.)	712,00
ADMQ	code éthique employés, Drummond.	148,10
Télébec	usine	176,82
Ville de Victoriaville	cour municipale (janv. à août)	227,85
Excavation Marquis Tardif	fossés	1 170,58
Rogers		77,09

Laboratoires d'analyses SM		88,30
Vitrierie Vaillancourt	vitres c.c.	45,83
Editions FD	mise à jour code	58,10
Immovex	évaluation coop.	683,55
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 802,58
Christiane Leblanc		1 959,60
Ministère du Revenu	juillet, août, septembre	3 599,70
Receveur Général Canada		472,72
Gilles Leblanc	c.c. sept.	75,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	290,00
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
Petite caisse	poste	20,42
....	produit nettoyant c.c.	7,96
Christiane Leblanc	reconnaissance des acquis g.m.a.	244,94
Martel, Brassard, Doyon	procédure code d'éthique	210,76
Réseau Mobilité plus		88,12
Raphaël Hudon	schéma	90,00
Noël Côté	120,00
....	achat divers	21,38
Pratique pompier sept.	10 personnes x 35h x 12,50\$/h	437,50
Buropro	livres biblio.	63,90
France McSween	142,47
Pneus Turmel	camion d'hiver	1 629,02
Diane Lefort	dépenses congrès	770,55
Noël des enfants	subvention	300,00
Sogetel	internet	569,64
....	bureau	134,86
....	c.c.	69,19
Ben et Louissette Lamontagne	embrayage camion d'hiver	3 260,59
Pierre Gauthier	km/usine	8,55
Sani-Sécur G.D.	essuie-tout + papier toilette c.c.	71,66
M.Florent Charest	livres bibliothèque	75,00
Hydro Québec	éclairage public	171,30
Gesterra	enfouissement sept.	1 216,87
Ville de Daveluyville	brunch des 3 maires	20,00
Diane Lefort	km, repas, cell.	138,13
Postes Canada	circulaires	53,27
Coop. Ham-Nord	aqueduc	31,64
....	c.c.	66,32
....	asphalte froide	286,18
Geneviève Boutin	fête Halloween	75,00
Guy Hudon	km Victo., soirée distinction Desjardins	27,00
Pierre Gauthier	km inf. MRC art. 59	26,10
Comité récréatif N.D	remb. chèque Arthabaska-Erable en forme	1 005,07
Gilles Leblanc	pelouse	300,00
	Total	53 935,61 \$

+ salaires des employés : 1 660,27 \$

Mme Sylvie Côté nous parle de saisonniers intéressés à avoir internet en milieu rural. On proposerait un coût de 45 \$ par mois sans contrat, mais avec l'achat du radio et l'installation. Il n'y aurait pas de problème pour la bande passante. Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender le règlement numéro 322 pour ajouter une clause concernant un abonné internet saisonnier sans contrat annuel.

Faire un appel Somum pour les ajournements d'assemblée de conseil.

VTT : pour débiter sur le sujet, Mme Lefort fait mention qu'il y aura une rencontre de concertation entre la Sûreté du Québec, le ministère des Transports, des représentants du club et des représentants citoyens ainsi que le conseil municipal pour revoir les normes et les demandes des personnes intéressées, dans le respect de tout le monde.

Par la suite on laisse les personnes dans la salle poser des questions et apporter différents points de vue, auxquels les élus donnent leur avis. Mme Lefort s'occupe d'appeler les personnes intéressées pour la rencontre.

Réparation de ponceaux : il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vérifier le règlement si la municipalité peut faire les travaux et les charger au propriétaire, ou réitérer la demande que le ponceau soit installé de la même capacité que l'autre à côté.

Écrire une lettre à M. Christian Hénault pour savoir s'il poursuit sa démarche au projet FAMM, qu'on lui donne jusqu'en avril 2012 pour faire sa demande de subvention.

M. Patrick Duchesne a informé la directrice générale qu'il abandonne son projet pour cette année.

Suivi réparation toiture centre communautaire : on attend la réponse des assurances.

01-10-11 DRAINAGE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Excavation Marquis Tardif pour les travaux de drainage au centre communautaire, incluant l'enlèvement de 3 souches d'arbres, au prix soumissionné de 3 800 \$ plus les taxes. Les travaux devraient se faire sous peu.

02-10-11 FONDS ECO IGA

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Comité Récréatif Notre-Dame-de-Ham pour une demande au Fonds Eco IGA pour une halte routière avec toilette compostage au terrain de jeux de Notre-Dame-de-Ham.

03-10-11 AMÉNAGEMENT TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les travaux des chargées de projet, pour l'installation d'une patinoire permanente et de jeux d'eau sur le terrain de balle.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une soudeuse industrielle par Mario St-Cyr pour le garage municipal, au coût de 600 \$.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la réparation de l'embrayage du camion d'hiver, au coût de 3 260 \$.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de reconnaissance des acquis du titre g.m.a. pour la directrice générale, au coût de 215 \$ plus taxes.

La municipalité de Chesterville nous propose d'installer un panneau «attention à nos enfants» sur leur territoire à l'entrée de la rue Principale vers notre village, nous sommes d'accord. Mais nous aimerions un appui à une résolution conjointe de demande de réduction de la vitesse à 50 km heure sur cette portion de rue. Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports l'autorisation de réduire la vitesse à la sortie du village de Notre-Dame-de-Ham vers Chesterville, sur la rue Principale vers la route 161, parce qu'on juge que la vitesse élevée peut être dangereuse pour les résidents de ce secteur.

04-10-11 RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham

demande à Recyc-Québec, que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, soit versée directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Le tout considérant que :

- Cette période est sous la juridiction de la Régie, dont nous sommes membres. Cette dernière est fondée de pouvoir dans ce dossier. Nous lui déléguons notre compétence pour tout ce qui est de la collecte et du transport des matières recyclables et des ordures.
- La Régie a assumée tous les frais de collecte et de transport durant cette période.

05-10-11 LETTRE D'ACCORD CAUCA

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est d'accord pour que la Centrale Cauca et l'entreprise le Pro du CB de Thetford Mines puissent avoir une fréquence radio commune pour la répartition incendie dans notre secteur.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale à une formation sur le code d'éthique des employés municipaux à Drummondville, le 2 novembre 2011, au coût de 148,10 \$.

La MRC d'Arthabaska a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales comprises dans son territoire, en excluant Victoriaville, dans le domaine du transport collectif de personnes pour la période se terminant le 31 décembre 2012.

Forum 2011, sur la planification stratégique de la MRC d'Arthabaska, 20 octobre prochain, 13 heures, Warwick, Mme Lefort a déjà fait son inscription, on demande s'il y a d'autres élus intéressés.

Suite aux demandes de prix, il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter le sel à glace pour cet hiver chez Calclo, au prix de 101 \$ la tonne métrique, livré en vrac au garage municipal directement.

Entretien cour garages municipaux, hiver 2011-2012 :

Forfait Médéric Desharnais 900 \$ + taxes ; Donald Limoges 3 800 \$ + taxes

Suite à la réception des 2 soumissions, il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Forfait Médéric Desharnais pour entretenir les cours des 2 garages municipaux, au coût de 900 \$ + taxes pour cet hiver.

06-10-11 NOUVEL ÉCLAIRAGE DE RUE, BOITE POSTALE CHEMIN ST-PHILIPPE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation d'un nouveau luminaire de rue sur le chemin St-Philippe avec Hydro-Québec, au coût de 144 \$ plus taxes. Le luminaire sera acheté chez Pelletier et Picard de St-Adrien au coût approximatif de 450 \$ incluant le transport. Ces coûts seront payés à même le budget de voirie municipale.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer un montant de 20 \$ pour le brunch des 3 maires à Daveluyville le 11 décembre prochain sur l'invitation de M. Gilles LaBarre, maire, parce que Mme Lefort ne peut s'y rendre.

Il y aura la formation sur l'éthique pour les élus à Warwick, le 28 octobre, à partir de 9 heures.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à l'organisme SOLIDARITÉ JEUNESSE la participation de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à la prochaine Jour-

née Normand-Maurice le samedi 15 octobre, ainsi que sa participation financière de 0,25\$ par habitant représentant un total de 110 \$.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Diane Lefort puisse se rendre au dez-vous de la Coopération le 16 novembre à Victoriaville, au coût de 60 \$.

Semaine de la prévention incendie, du 9 au 15 octobre, sous le thème «La Grande Évacuation».

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget de la Régie des Hameaux, au montant total de 1 410 435 \$ pour 2012.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas payer les frais d'administration inclus sur les factures de Chesterville pour les sorties de pompiers pour l'année 2010, parce que non inclus dans l'entente initiale mais seulement dans la nouvelle de cette année.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire confectionner les comptes de taxes pour 2012 par le personnel de la MRC d'Arthabaska, au coût d'environ 900 \$.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la subvention de 300 \$ au comité du Noël des enfants pour la fête du 3 décembre prochain, tel que budgété.

Entretien chemins privés au domaine Mt Sévigny : les élus ne sont pas tous d'accord sur le fonctionnement des ententes à signer, on attend la confirmation des résidents et la formation d'un comité de citoyen pour connaître leur avis, ça nous prend des signatures de 50% et plus des personnes intéressées avant d'engager la municipalité par résolution ou règlement. Une lettre sera envoyée à tous cette semaine.

Avis de motion – règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller M. Guy Hudon donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

Ce projet de règlement propose :

1. D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
2. D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme ;
3. D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Remise du projet à tous les membres du conseil présents pour dispense de lecture lors de l'adoption.

Pour la borne fontaine sèche sur la route du 10 rang, on fera des tests pour savoir si la situation est bonne.

07-10-11 TERRITOIRE COUVERTURE INCENDIE

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a 12 pompiers à son service ;

Attendu que la municipalité possède un nouveau camion autopompe ;

Attendu que le territoire de St-Rémi de Tingwick, rang 10 et 11 en partie, est assez près de notre localité ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à M. Martin Leblond de revoir le territoire de couverture incendie, afin d'ajouter cette partie du territoire de St-Rémi de Tingwick à celui de Notre-Dame-de-Ham, dans le cadre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC d'Arthabaska.

08-10-11 demande de suspension immédiate de la Commission de représentation électorale du Québec.

Attendu que la Commission de représentation électorale propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées) ;

Attendu que l'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère effectif de la représentation ;

Attendu que le CRE, par les limitations du cadre législatif maintient le «statu quo» quant au nombre de députation et qu'il ne peut revoir à la baisse le nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives ;

Attendu que de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voir trois circonscriptions électorales différentes ;

Attendu que les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanimes et qu'il faut réformer en profondeur la Loi électorale du Québec ;

En conséquence, nous demandons à l'Assemblée Nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec ;

Nous exigeons de l'Assemblée Nationale : de revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région ;

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une copie de la présente résolution à la MRC d'Arthabaska et au député du comté de Richmond-Wolfe, M. Yvon Vallières.

Lumières de rue à faire réparer, à vérifier celle sur la rue des Pins.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de fonds suivants :

- Sortie de pompiers à même les surplus service incendie
- Réparation de camion au poste pièce, accessoires
- Service internet au surplus paiement clients
- Dépenses des élus au surplus
- Budget discrétionnaire du maire au surplus

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21 h 25).

Accepter sur proposition de Mme Nicole Côté

Seconder par M. Pascal Paquette.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

